

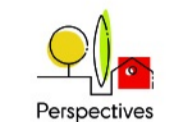
Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage Partie Est de la commune - 1/2500

Vu pour être annexé à l'arrêté n° AH_2025_0068 du 01 Août 2025 soumettant à enquête publique la révision du PLU

PLU approuvé le 29 novembre 2009
Révisé le 14 février 2010 (modification n°1)
Révisé le 14 février 2012 (modification n°2)
Révisé le 27 juin 2012 (modification n°3)
Révisé le 14 septembre 2013 (modification n°4)
Déclaration de Projet adoptée en conseil municipal le 20 novembre 2014 (modification n°5)
Révisé le 14 juillet 2022 (modification finale n°6)
Révision du PLU présentée le 03 février 2022

Dossier du PLU réalisé par



PERPECTIVES : mandataire
26 bis rue DeLunay, 10000 Troyes
03 25 40 00 00
perspectives@perspectives-urba.com



Mathieu BATY - Architecte
63-67 rue des Sources,
10116 Charent-le-Pont-Barbuise
03 25 40 22 21
mathieu-baty@mathieu-baty.fr

LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé à protéger	Emplacement réservé
Mail central	Secteur soumis à OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
Secteur à préserver au titre de l'article L.151-19 CU	Jardins, vergers et boisements
Plantation à réaliser	Parcs et espaces publics
Remontées de nappes	Zone à dominante humide par diagnostic de la DREAL
Espace de centralité de quartier	Construction manquante au Plan Cadastre Informatisé (à titre indicatif)

Définition des zones

- UA** Zone urbaine dense de centralité
- UB** Zone urbaine destinée principalement à l'habitat collectif en ordre discontinu
- UCA** Zone urbaine d'habitat pavillonnaire dense
- UCB** Zone urbaine mixte destinée à recevoir les constructions à usage d'habitat
- UL** Zone urbaine destinée principalement aux activités de loisirs et de sports
- UY** Zone urbaine destinée principalement aux activités économiques
- UZ** Zone urbaine destinée principalement à l'accueil des activités économiques non nuisantes, à vocation de commerces, de services et tertiaire
- N** Zone naturelle
- Nh** Secteur de la zone naturelle comportant des constructions préexistantes isolées
- Nj** Secteur de la zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux naturels et des paysages, à vocation principale de jardins.

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Elargissement de la rue du Clos Bernat	124 m²	Commune
2	Aménagement pédonnier et espaces de stationnement, habitat	228 m²	Commune
3	Aménagement de l'angle de la rue Paul Doumer	77 m²	Commune
4	Stationnement	1 030 m²	Commune
5	Stationnement	527 m²	Commune
6	Réalisation d'un aménagement paysager dans le cadre de la requalification de l'entrée de ville	453 m²	Commune

